



IRRIGATION



CHANGEMENT  
CLIMATIQUE

# UNION DES ASAS DU CANAL DU COMTE & ASA DU CANAL DU MOULIN

Mercredi 25 juin 2025 à la salle des fêtes de Suze-la-Rousse

[chambre-agriculture84.fr](http://chambre-agriculture84.fr)

[#agriculture84](https://twitter.com/agriculture84)

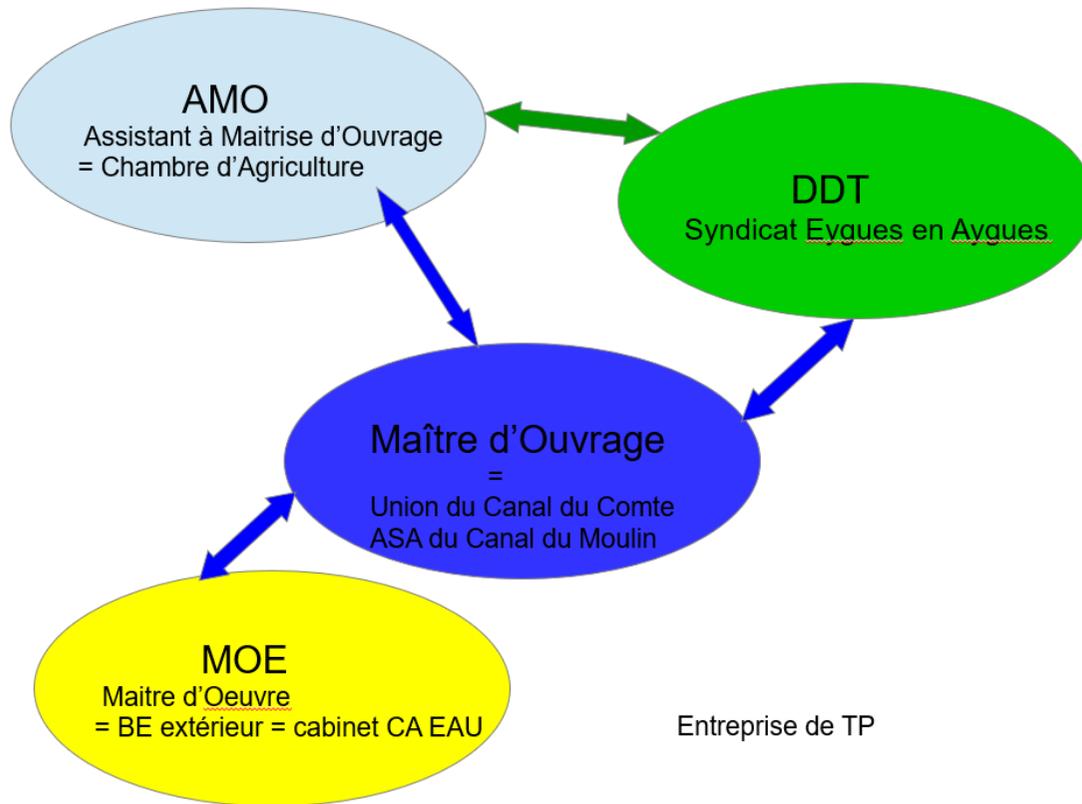


VITI

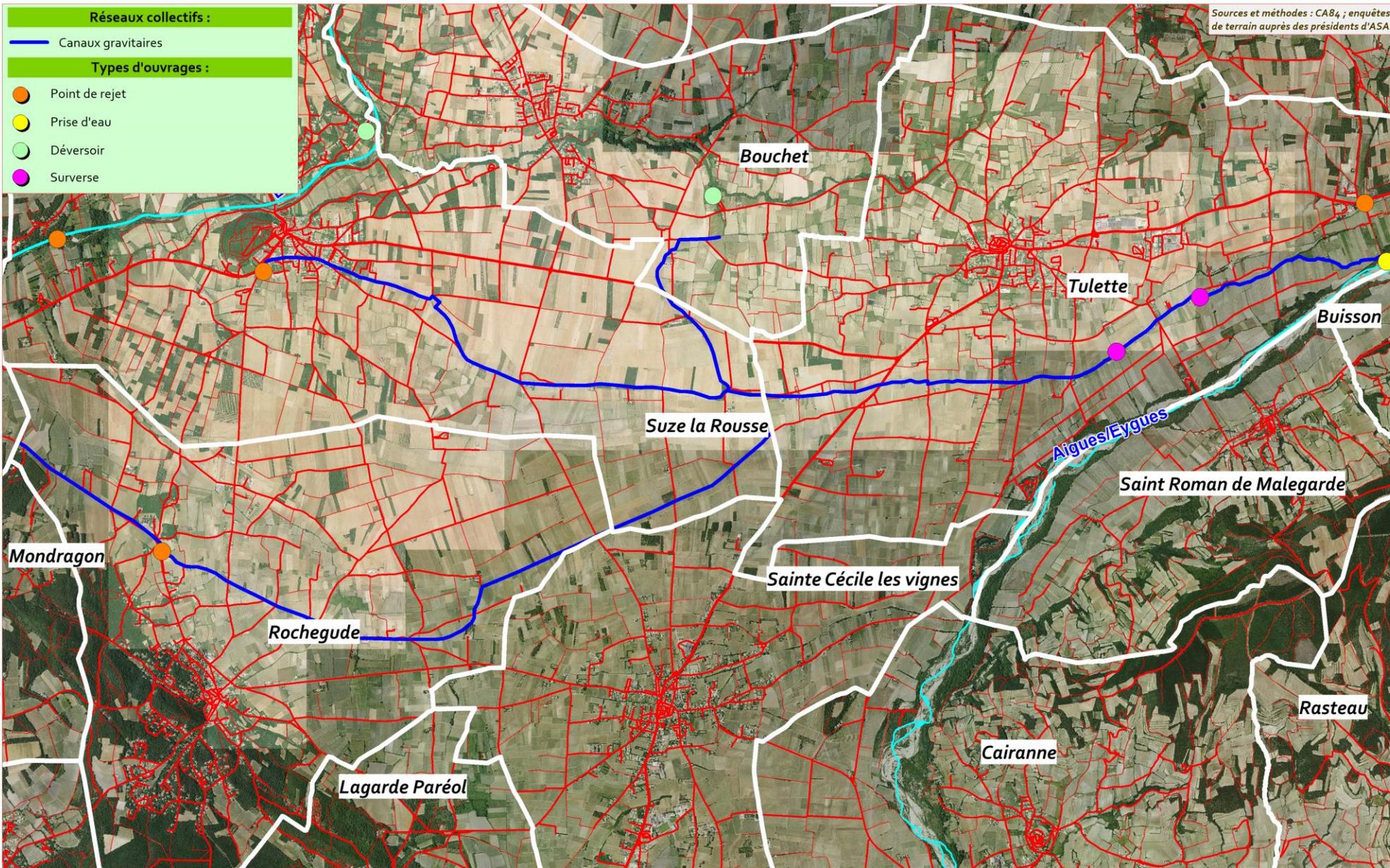


CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
VAUCLUSE

# LES ACTEURS



ASA du Canal du Comte : ouvrages, et canaux d'irrigation



Terres & Territoires - GEOMATIC Development - 2017



Conception :



Echelle 1 : 35 000

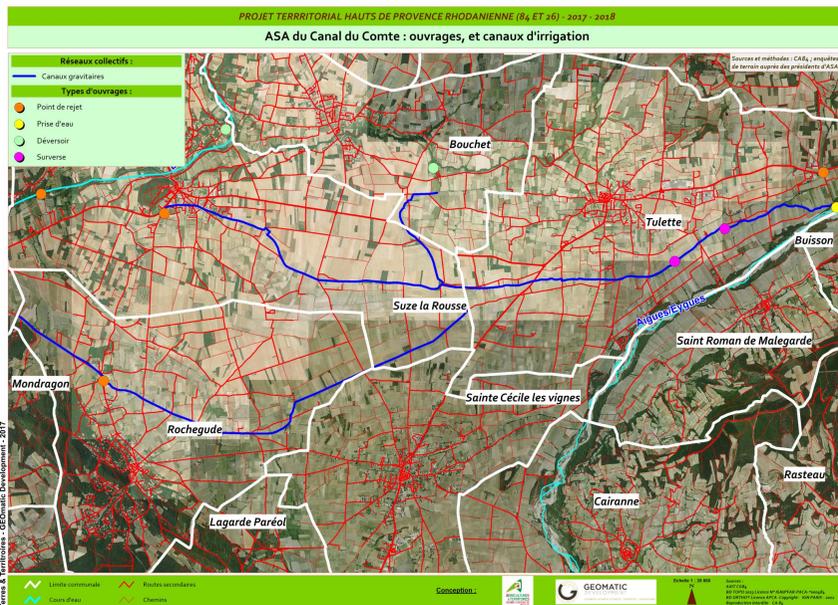


Sources :  
 AXIT CG84  
 BD TOPO 2013 Licence N° IGN/PFAR-PACA-000484  
 BD ORTHO® Licence APCA - Copyright - IGN PARIS - 2012  
 Reproduction interdite - CA 84



superficies inscrites au rôle = 250 ha

# Union des ASAs du Canal du Comte du Comte



## Réseau gravitaire

### Description de la cartographie

Points jaunes : Prises d'eau dans Eygues

Points orange : Points de rejets

En traits bleus : linéaire des canaux de transport des eaux

En rose : surverse

### Données disponibles sur les volumes d'eau prélevés et prélevables

Attribution - Prélèvements d'eau - 2024

Union des ASA du Canal du Comte : OUGC84-2187

Point_ID	Nom Point	Commune	Parcelle	Type / Nature de prélèvement	SUG	Volume annuel (m3)	Volume hors étiage (m3)	Volume à l'étiage (m3)
26-0706		TULETTE [26357]	LE PETIT COURRIN / K 183	Superficiel / Prise directe en cours d'eau	2a - ZRE E/Aygues	1 612 700	721 304	891 396



# Statuts Union des ASAs du Canal du Comte

## Article 1.-

Les Associations syndicales Autorisées constituant leur UNION , par arrêté préfectoral de la Drôme en date du 13 Avril 1966, entre :

- le Canal du Comte à ROCHEGUDE ;
- le Canal du Comte à SUZE LA ROUSSE & BOUCHET ;
- le Canal du Comte à TULETTE

## Article 4.-Objet

L'UNION des ASA du CANAL du COMTE a pour objet :

- 1) l'exécution des travaux neufs,
- 2) l'exécution des travaux d'entretien
- 3) la répartition des eaux, avec l'intervention éventuelle d'un garde particulier.
- 4) la gestion du Canal .

et plus généralement de tous ouvrages ou travaux entraînant une amélioration de la mission principale et s'y rapportant directement ou indirectement.

A titre ponctuel et marginal, l'Union des ASA du Canal du COMTE pourra accomplir certaines activités accessoires contribuant à l'accomplissement de son objet principal ou qui en sont le complément naturel, partie mutualiste aux A.SA.

### ASA du canal du moulin de Tulette : ouvrages, canaux et périmètre statutaire

Sources et méthodes : CAB4 ; enquêtes de terrain auprès des présidents d'ASAs.

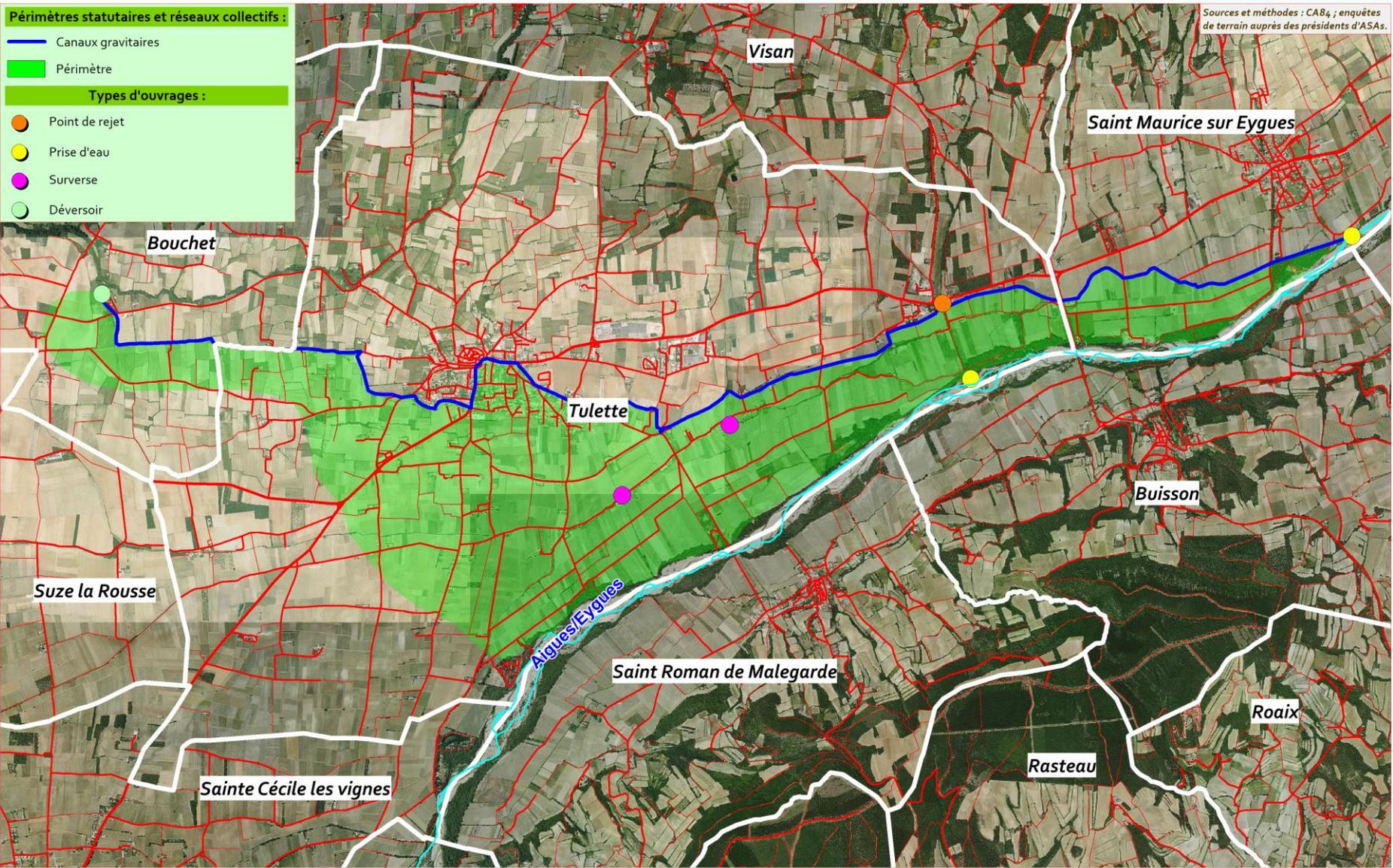
#### Périmètres statutaires et réseaux collectifs :

- Canaux gravitaires
- Périmètre

#### Types d'ouvrages :

- Point de rejet
- Prise d'eau
- Surverse
- Déversoir

Terres & Territoires - GEMATIC Development - 2017



- Limite communale
- Cours d'eau
- Routes secondaires
- Chemins

Conception :



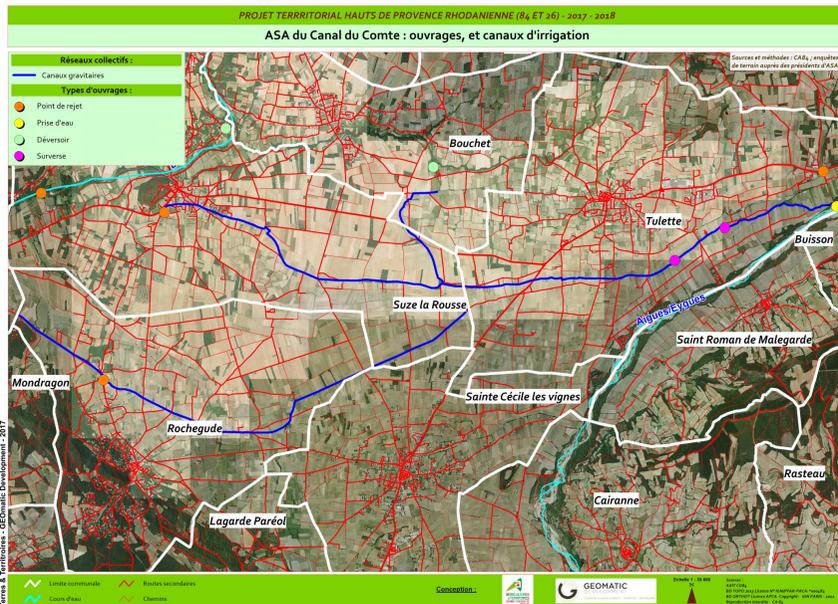
Echelle 1 : 16 000



Sources :  
AKIT CG84  
BD TOPO 2013 Licence N° IGN/PAR-PACA 100084  
BD ORTHO® Licence APCA - Copyright - IGN PARIS - 2012  
Reproduction interdite - CA 84

superficies inscrites au rôle = 250 ha

# ASA du Canal du Moulin



## Réseau gravitaire

### Description de la cartographie

Points jaunes : Prises d'eau dans Eygues

Points orange : Points de rejets

En traits bleus : linéaire des canaux de transport des eaux

En rose : surverse

### Données disponibles sur les volumes d'eau prélevés et prélevables

Attribution - Prélèvements d'eau - 2024

ASA du Canal du Moulin de Tulette : OUGC84-2142

Point_ID	Nom Point	Commune	Parcelle	Type / Nature de prélèvement	SUG	Volume annuel (m3)	Volume hors étiage (m3)	Volume à l'étiage (m3)
26-0201		SAINT-MAURICE-SUR-EYGUES [26317]	LE JAS EST / A / 271	Superficiel / Prise directe en cours d'eau	2a - ZRE E/Aygues	1 057 500	444 150	613 350



# Statuts ASA du Canal du Moulin

## Article 1.-

Sont constitués en Association Syndicale Autorisée par arrêté Préfectoral en date du 12 avril 1974, les propriétaires de terrains non bâtis, que renferme le périmètre dont les noms figurent sur l'état parcellaire annexé au présent acte, sur le territoire des communes de TULETTE, BOUCHET, SAINT MAURICE S/EYGUES dans le département de la Drôme.

## Article 4.-Objet

L'Entreprise a pour but d'assurer :

- 1) L'exécution des travaux d'irrigation à partir du Canal du MOULIN, des dérivations, des bras de décharge et des fossés d'assainissement ouverts dans un intérêt général ;
- 2) L'objet de l'Association comprend aussi l'exécution et la conservation en bon état des ouvrages d'art qui y correspondent ainsi que les travaux neufs tels que : captages, élargissements, régularisation, redressements et autres travaux d'amélioration à exécuter sur les canaux ci-dessus désignés.
- 2) La discipline d'arrosage dans le périmètre d'irrigation et la liaison avec les autres associations intéressées le long du Canal du Moulin.



# LES PROJETS DE TRAVAUX DE MODERNISATION DES ASAS - CONTEXTE

**Le Bassin Versant de l'Eygues est classé « déficitaire » : les débits de la rivière sont de plus en plus faibles en été**

Le réseau actuel est fait de telle manière qu'il faut prendre beaucoup d'eau dans la rivière pour pouvoir l'amener à l'ensemble du périmètre.

Or les ASAs doivent :

- respecter le débit réservé
- réduire les prélèvements à l'étiage de 40% (fiche action PTGE)

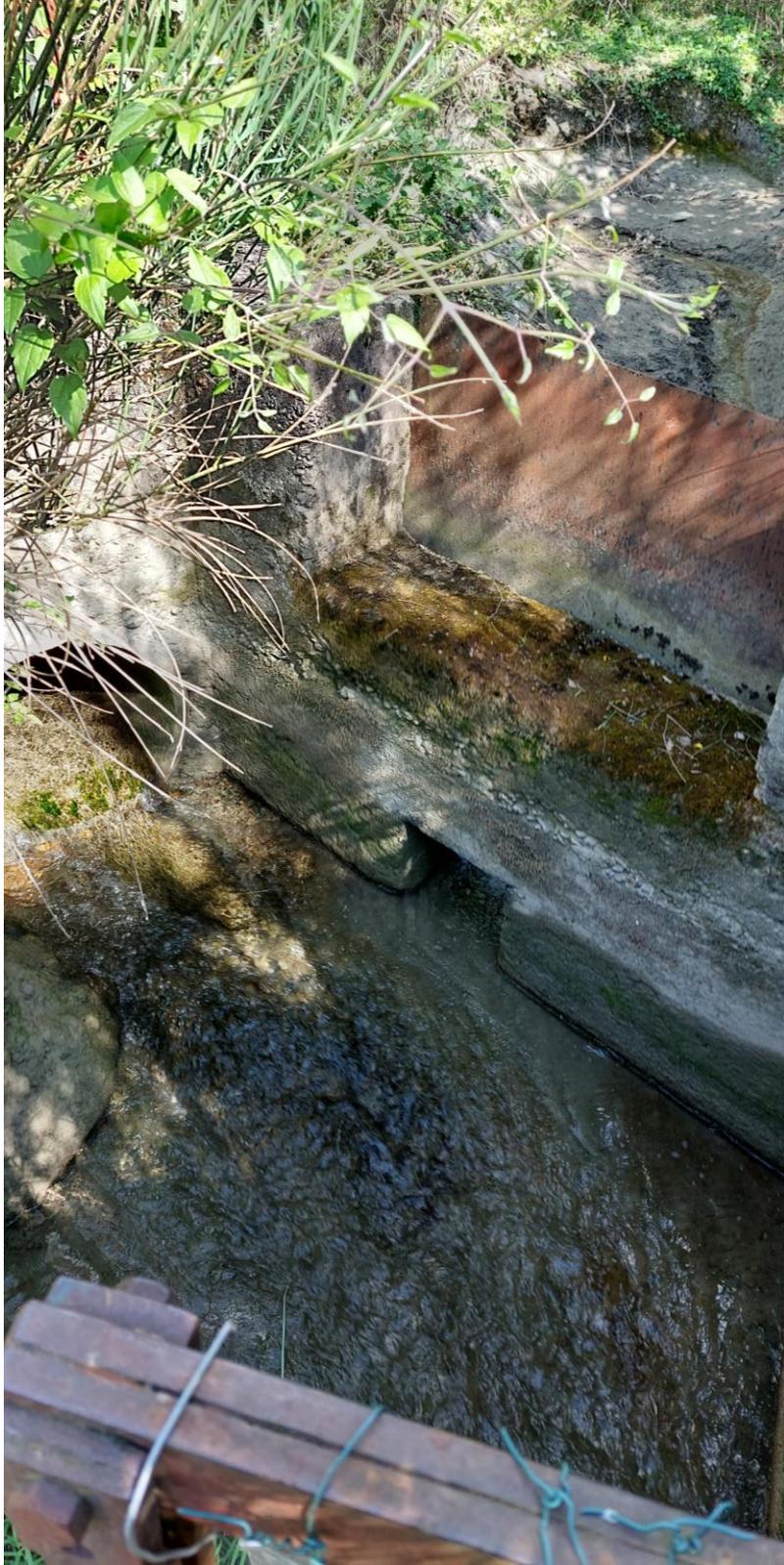
11

Dans ces conditions, il n'est plus possible de prélever suffisamment d'eau pour alimenter tout le réseau de l'ASA.

**La solution est de prélever moins d'eau en supprimant les prises dans la rivière, en les remplaçant par des stations de pompage, et en distribuant l'eau par des canalisations enterrées.**

25/06/2025

👉 **Etude de faisabilité en cours**



# PTGE EYGUES

Plan de Gestion de la Ressource en Eau de l'Aygues/Eygues  
version finale

Substitution des prélèvements de l'UASA Canal du Comte				Action Irrigation n°06
Type d'action	Substitution	Maître d'ouvrage	UASA Canal du Comte	
Masse d'eau	Eau superficielle		CDA26	
Secteur	Tulette	Partenaires		
Usage(s)	Irrigation			
Contexte				
Ce canal abrite de nombreuses espèces protégées. Il dessert par ailleurs un faible nombre d'irrigants.				
Objectif visé / Gain escompté				
Volume	Xx m <sup>3</sup> économisé / substitué	Débit	Xx l/s économisé / substitué	
xxx				
Description technique de l'action				
Régularisation via un dossier Loi sur l'Eau Report des prélèvements agricoles dans la nappe alluviale.				
Calendrier d'intervention prévisionnel				
Démarrage	2018	Echéance	20xx	
Coût estimatif	Xxx € HT + Coûts éventuels de fonctionnement (entretien/énergie) et incidence sur le prix de l'eau			
Plan de financement prévisionnel	xxx			
Indicateurs de suivi et de résultats attendus – Point de mesure				
xxx				

# LE TERRITOIRE

## ❖ 2 REGIONS :

- Auvergne Rhône Alpes
- Provence Alpes Côte d'Azur

## ❖ 3 DEPARTEMENTS :

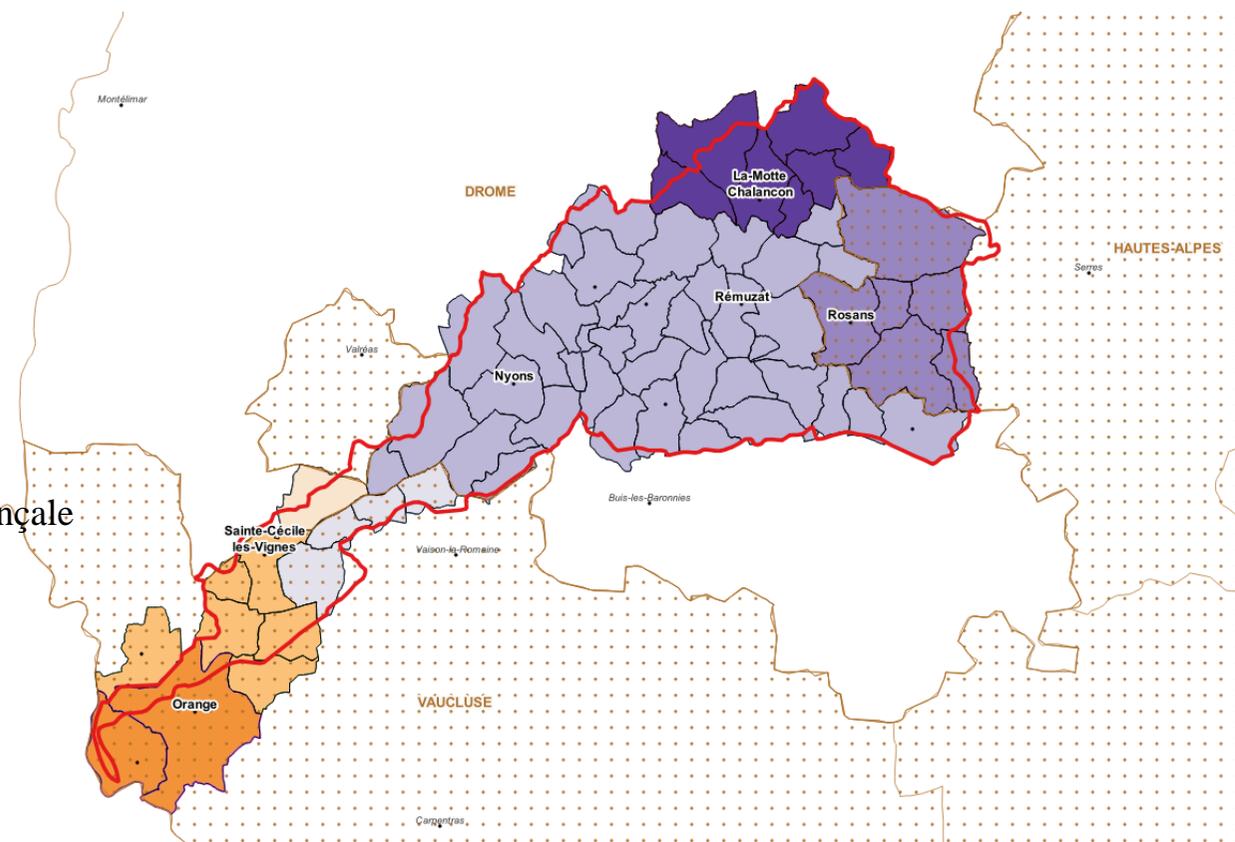
- Hautes-Alpes
- Drôme
- Vaucluse

## ❖ 7 EPCI :

- CC du Sisteronais Buëch
- CC du Diois
- CC des Baronnies en Drôme Provençale
- CC Vaison Ventoux
- CC Drôme Sud Provence
- CC Aygues Ouvèze en Provence
- CC du Pays d'Orange en Provence

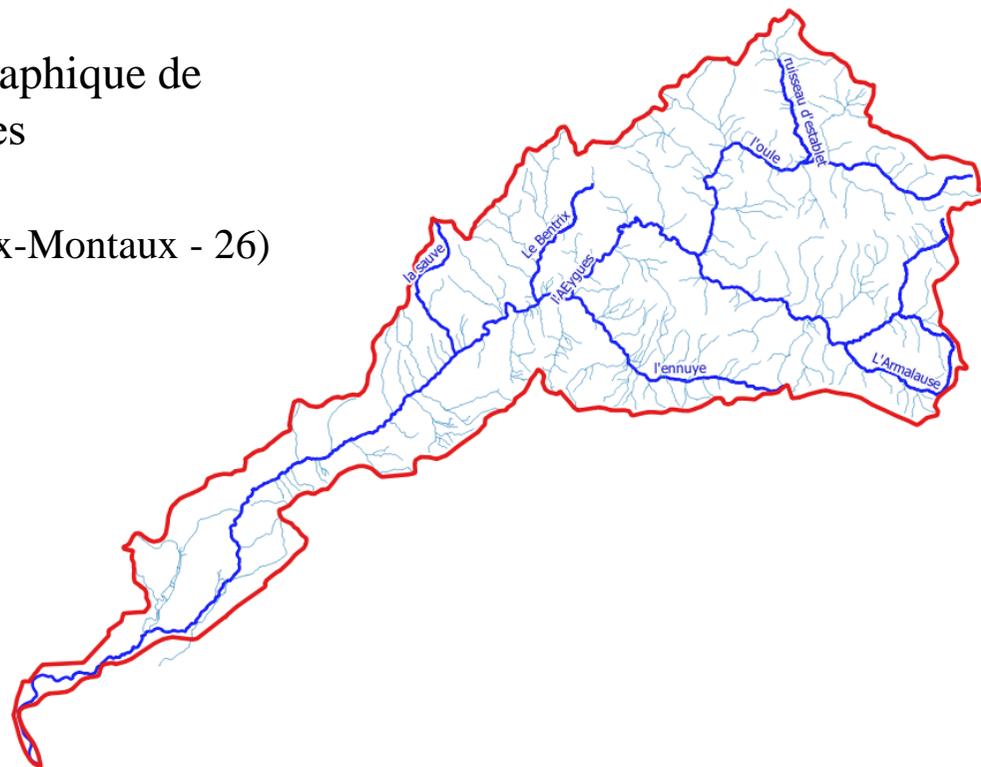
## ❖ 64 COMMUNES :

- Hautes-Alpes : 6 communes
- Drôme : 46 communes
- Vaucluse : 12 communes



# LES CARACTÉRISTIQUES HYDROGRAPHIQUES

- ❖ **Superficie du bassin versant** : 1100 km<sup>2</sup>
- ❖ **Longueur de cours d'eau** : réseau hydrographique de plus de 2000 km dont 100 km pour l'Æygues
- ❖ **Source** : Montagne de Peylan (Chauvac-Laux-Montaux - 26)
- ❖ **Exutoire** : Rhône (Caderousse - 84)
- ❖ **Principaux affluents** :
  - Esclate
  - Armalause
  - Establet
  - Oule
  - Ennuye
  - Bentrix
  - Sauve



## Contexte

- **SDAGE 2010-2015** : un territoire en déséquilibre quantitatif
- **EVPG 2014** : réduction moyenne des prélèvements de 40 % pour tous les usages sur l'ensemble du BV, à l'étiage notifié par le préfet coordonnateur de bassin
- **2015** : Préfet coordonnateur de Bassin classe le BV en ZRE sur proposition des préfets de département
- **2017** : Préfets de département **délimitent la ZRE**  
→ baisse des seuils Autorisation/Déclaration des prélèvements qui influencent le débit de l'AEygues : cours d'eau du BV + nappe d'accompagnement (alluvions)
- **2019** : PGRE → programme d'actions pour le retour à l'équilibre

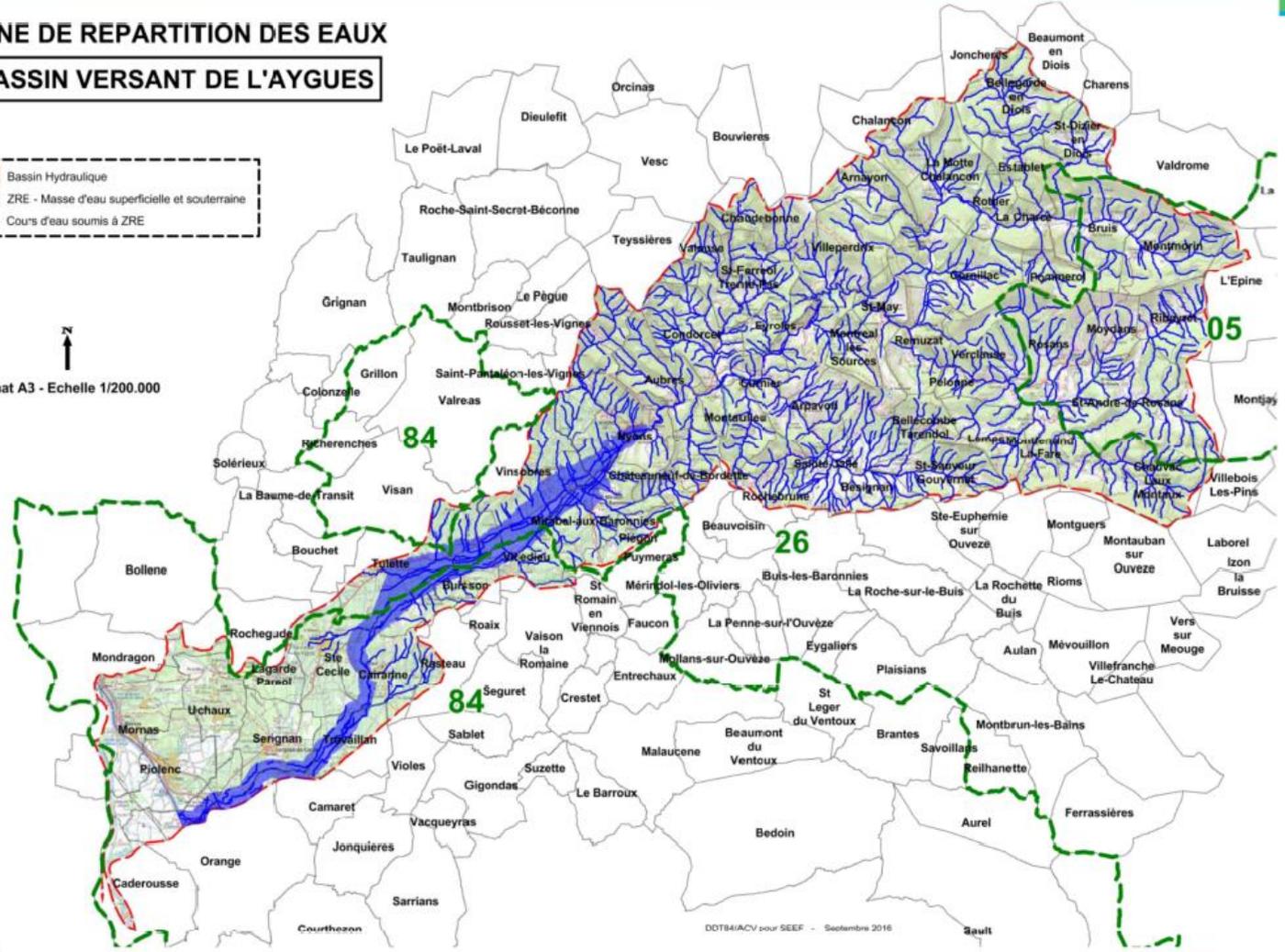
=> Du PGRE au PTGE...

3. PRESENTATION DEMARCHE PTGE

**ZONE DE REPARTITION DES EAUX**  
**BASSIN VERSANT DE L'AYGUES**

-  Bassin Hydraulique
-  ZRE - Masse d'eau superficielle et souterraine
-  Cours d'eau soumis à ZRE

Format A3 - Echelle 1/200.000



  
**PRÉFET DE LA DRÔME**  
*Liberté  
Egalité  
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires de la Drôme

Directions Départementales des Territoires du Vaucluse

  
**PRÉFET DE VAUCLUSE**  
*Liberté  
Egalité  
Fraternité*

## Les fondamentaux des PTGE

- **Un périmètre géographique cohérent**  
→ le bassin versant et sa nappe d'accompagnement? Des périmètres infra ?
- **Une démarche prospective**  
→ des projections hydrologiques, économiques, démographiques
- **Une approche globale et coconstruite**  
→ multi-usages  
→ rassembler tous les acteurs de l'eau pour s'accorder sur la répartition des volumes entre acteurs
- **Une gouvernance efficace**  
→ un portage politique : Le COPIL, organe décisionnel du PTGE, fixe les règles, adopte le PTGE, assure le suivi  
→ un portage opérationnel : Le COTEC : animation, travail technique, suivi des études  
→ une participation citoyenne ?

# L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DU PGRE : Alimentation en eau Potable (AEP)

Légende	
Non engagé	Action dont le projet est toujours envisagé mais rien n'a encore été mis en place
Engagé	Action avec étude préalable ou réflexion pour mener le projet à terme en cours
En cours	Action dont les travaux sont en cours ou le projet est en cours de réalisation
Terminée	Action terminée à son terme

Numéro	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Etat avancement 2024
AEP n°01-A	Communes ou Syndicats AEP	Rendements de réseau	Engagé
AEP n°01-B	SIE des eaux de la région RAO	Programme de travaux rendement réseau secteur Aygues - RAO	Terminée
AEP n°02A	Communes - CC commune- syndicat AEP	Prise en compte dans les documents d'urbanisme du champ de la distribution des réseaux d'eau potable et de la gestion des ressources alimentant le territoire	En cours
AEP n°02B	SIE des eaux de la région RAO	Prise en compte dans les documents d'urbanisme du champ de la distribution des réseaux d'eau potable et de la gestion des ressources alimentant le territoire	Terminée
AEP n°03A	Communes et syndicat eaux potables	Réalisation d'un schéma directeur AEP pour les communes n'en disposant pas	En cours
AEP n°03B	SIE des eaux de la région RAO	Actualisation du schéma directeur AEP du syndicat RAO, intégrant une prospective des ressources	En cours
AEP n°04	SIE des eaux de la région RAO	Substitution partielle en période d'étiage du captage de Camaret sur Aygues	Terminée
AEP n°05_Phase1	SIE des eaux de la région RAO	Renforcement et sécurisation du réseau d'eau potable des communes de BOUCHET et de TULETTE et limitation des prélèvements sur l'Aygues	Terminée
AEP n°05_Phase2	SIE des eaux de la région RAO	Renforcement et sécurisation du réseau d'eau potable des communes de BOUCHET et de TULETTE et limitation des prélèvements sur l'Aygues	Terminée
AEP n°06	Commune d'Orange	Substitution partielle en période d'étiage du captage de Russan (Orange)	En cours
AEP n°07	Collectivités	Sensibilisation aux économies et communication	Non engagé

# L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DU PGRE :

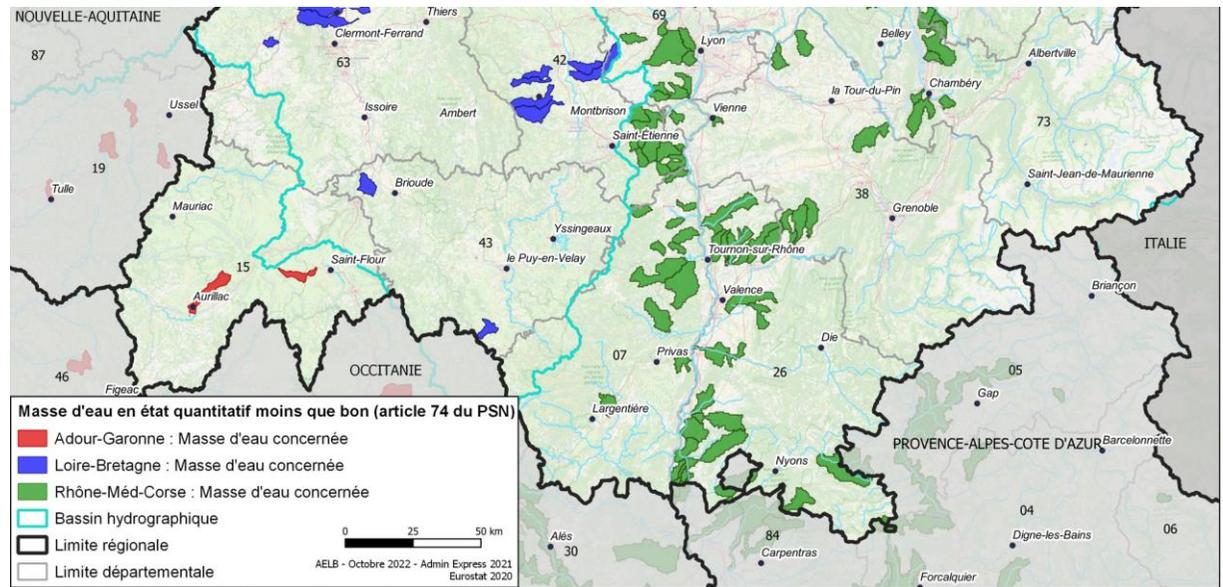
## Irrigation

Numéro	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Etat avancement 2024
Irrigation n°01	ASA des Tuilières	Passage sous pression de l'ASA des Tuilières (26)	Terminée
Irrigation n°02	ASA de Saite cecile	Révision des autorisations de l'ASA de Sainte Cécile (84)	Terminée
Irrigation n°03	ASCO de Saint Roman de Malgarde / ASA de Buisson	Mise à jour des usages et du fonctionnement de l'irrigation gravitaire agricole de l'ASCO de Saint Roman de Malgarde et de l'ASA de Buisson / Modulation des autorisations des prélèvements selon les besoins réels	En cours
Irrigation n°04A	ASA DIM	Actualisation de l'étude de mise sous pression de l'ASA DIM	En cours
Irrigation n°04B	ASA DIM	Substitution des prélèvements de l'ASA DIM	En cours
Irrigation n°05	AFR Vinsobres	Substitution des prélèvements de l'AFR de Vinsobres	En cours
Irrigation n°06	UASA Canal du Comte	Substitution des prélèvements de l'UASA Canal du Comte	Non engagé
Irrigation n°07	Structures d'irrigation collective	Mise en place d'équipement de mesure dans les ASA (26)	Terminée
Irrigation n°08	DDT05	Dissolution de l'ASA de Claret (05)	Terminée
Irrigation n°09	CDA84 / DDT84	Etude du projet "Eaux du Rhône"	En cours
Irrigation n°10	SARL Bernard	Substitution des prélèvements de la SARL Bernard sur la commune de Bellecombe Tarendol	Terminée
Irrigation n°11	ASCO des eaux d'Alcyon	Développement d'un réseau d'irrigation sous pression d'une partie de l'ASCO d'Alcyon	Engagé
Irrigation n°12	CA84 / DDT84	Etude du projet d'amélioration de l'utilisation des ressources en eau à des fins agricoles sur le territoire "Haute Provence Rhodanienne"	En cours



# LES PROJETS DE TRAVAUX DE MODERNISATION DES ASAS - CONTEXTE

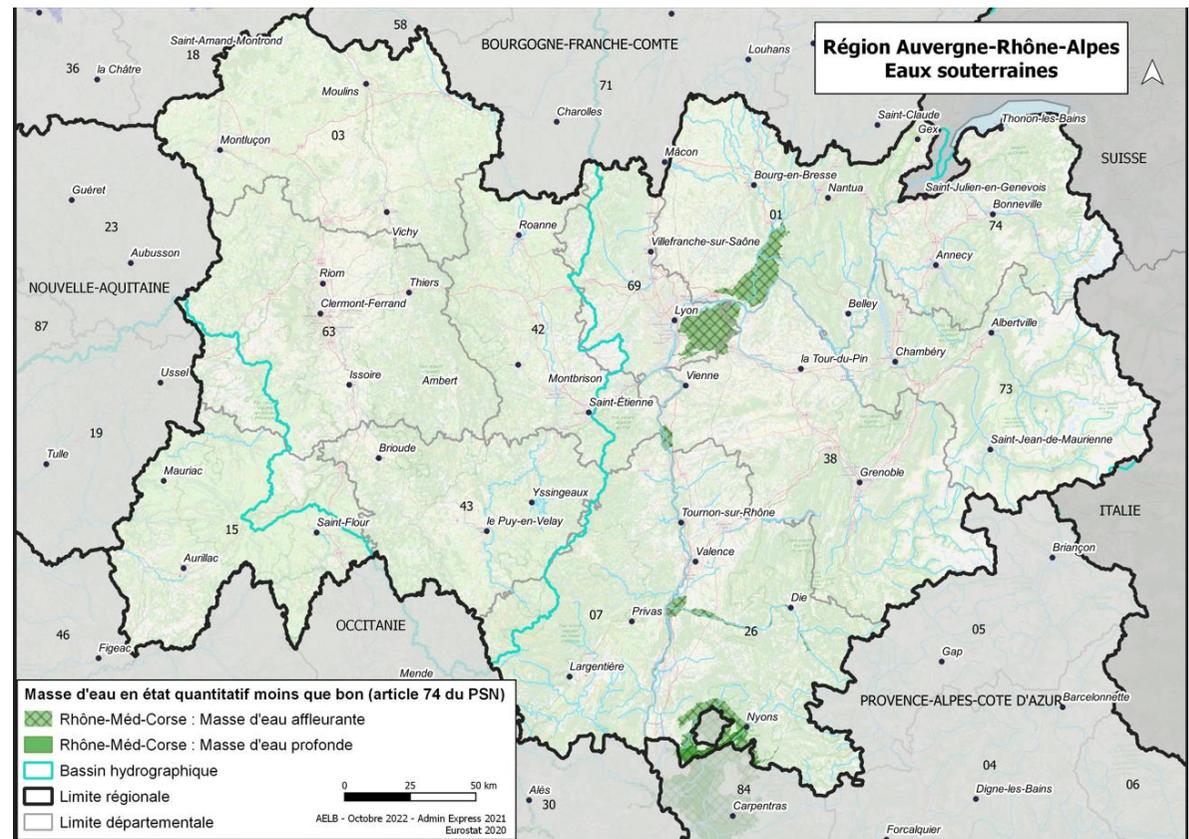
L'Eygues (ressource superficielle) classée en bon état jusqu'en 2028





# LES PROJETS DE TRAVAUX DE MODERNISATION DES ASAS - CONTEXTE

Les masses d'eau affleurantes et profondes de l'Eygues sont classées déficitaires





# INTERETS DU PROJET POUR LE TERRITOIRE

Pérennisation des paysages / Tourisme



S'adapter au changement climatique



Assurer un service performant et durable





# PLAN DE FINANCEMENT

			Montant HT	Taux
<b>Dépenses</b>	Frais d'études	Etude de faisabilité	15 915,00 €	
<b>Dépenses</b>	AMO	AMO etude de faisabilité	6 720,00 €	
<b>Total dépenses</b>			<b>22 635,00 €</b>	
	CNR		4 527,00 €	20%
<b>Total des dépenses moins cofinancement CNR</b>			<b>18 108,00 €</b>	
	Agence de l'Eau, FEADER, Région, CD26, Etat		12 675,60 €	70%
	Autofinancement		5 432,40 €	30%
<b>Total recettes</b>			<b>18 108,00 €</b>	



# ETUDE DE FAISABILITE

Présentation de la mission par le maitre d'œuvre  
**Cabinet CA Eau**

25

---

25/06/2025



# PROCHAINES ETAPES

## Permanences Enquêtes d'Accueil à l'Irrigation: Eté 2025

Les services de la Chambre d'Agriculture vont nous aider dans la réalisation de l'étude de faisabilité et dans le recensement de cette demande (contact Manon Dublet [manon.dublet@vaucluse.chambagri.fr](mailto:manon.dublet@vaucluse.chambagri.fr)).

Les exploitants et propriétaires intéressés par une future desserte d'eau brute sous pression (non potable) sont invités à venir avec leur relevé cadastral pour se faire connaître lors des permanences qui se tiendront,

**Le Lundi 7 juillet de 13h00 à 18h00 à la mairie de Suze-la-Rousse (Salle des mariages)**

**Le Mercredi 9 juillet de 13h à 18h à la mairie de Saint-Maurice-Sur-Eygues**

**Le Mardi 15 juillet de 13h à 18h à la mairie de Rochegude**

**Le Mercredi 16 Juillet de 13h à 18h à la salle Mistral à Bouchet (salle qui se situe au dessus de l'école, l'accès se fait uniquement par escalier)**

**Le Mercredi 23 juillet de 13h00 à 18h00 à la mairie de Suze-la-Rousse (Salle des mariages)**

**Le Mardi 29 juillet de 13h à 18h à la salle de l'ancienne office de tourisme ou la salle paroissiale de Tulette**

26

## Demande financement AVP Mars 2026

## 1<sup>ère</sup> tranche de travaux 2027/2028 ?

25/06/2025

# Exemples de tarifications de réseaux d'irrigation sous-pression - Carpentras



## TARIF POUR ARROSAGE 2024 ZONE MODERNISEE



Le paiement de la facturation s'effectue une fois par an.  
La facture est envoyée par courrier au propriétaire de la parcelle.

La redevance de périmètre s'applique pour chaque parcelle engagée dans l'ASA du canal de Carpentras, inscrite dans l'acte d'engagement. Cette redevance est due que l'utilisateur utilise ou non l'eau.

REDEVANCE DE PERIMETRE / HA ENGAGE		
ZONE A	158,70 € HT/hectare/an	190,44 € TTC/hectare/an
	15,87 € HT/1000 m <sup>2</sup> /an	19,04 € HT/1000 m <sup>2</sup> /an

TVA 20%

La redevance de location de compteur s'applique pour chaque borne et compteur d'eau installé à l'utilisateur sur l'ensemble de ses parcelles inscrites dans le périmètre.

REDEVANCE LOCATION DE COMPTEUR		
USAGE AGREMENT	83,70 € HT/compteur/an	100,44 € TTC/compteur/an
USAGE AGRICOLE	83,70 € HT/compteur/an	100,44 € TTC/compteur/an

TVA 20%

La redevance de consommation en eau s'applique pour chaque m<sup>3</sup> consommé, sur la base de la relève annuelle de l'index de compteurs par les agents de l'ASA.

REDEVANCE CONSOMMATION D'EAU		
USAGE AGREMENT	0,178 €/m <sup>3</sup> /an	0,187 €/m <sup>3</sup> /an
USAGE AGRICOLE	0,153 €/m <sup>3</sup> /an	0,161 €/m <sup>3</sup> /an

TVA 6,5%

Les frais de rôle sont liés à la gestion administrative de la facturation chaque année

FRAIS DE ROLE		
	6,55 € HT/an	7,86 € TTC/an

TVA 20%



Des contrôles d'arrosage sont effectués chaque année par les services de l'ASA. L'arrosage de parcelles non engagées et/ou non déclarées est une fraude et peut donner lieu à une contravention par les agents assermentés du canal de Carpentras

**Pour les particuliers** qui ont un terrain de 1 000 m<sup>2</sup> avec 200 m<sup>3</sup> de consommation  
part fixe 19,04 + 100,44 € = 119,48 € TTC  
part variable de 0.187 € TTC /m<sup>3</sup> d'eau consommé, soit 0.187\*200 = 37,4 € TTC  
→ **soit un total de 165 € TTC**  
→ **pour une parcelle de 1 000 m<sup>2</sup> avec 200 m<sup>3</sup> de consommation.**

**Pour les agriculteurs** souhaitant arroser 1 ha de vigne (consommation de 600 m<sup>3</sup> par an = 60 mm) :  
part fixe à = 159 €/ha HT  
part variable de 0.153€ HT /m<sup>3</sup> d'eau consommé : 0.153 x 600 = 92 € HT  
+ 6,55 € de frais  
→ **soit un total de 257 € HT/ha**  
(+ répartition location de la borne 83 euros au prorata des hectares)  
Hypothèse une borne pour 5 ha, soit 17€ supplémentaire  
**soit un total de 274 € HT/ha**



# Exemples de tarifications de réseaux d'irrigation sous pression – Canal de Provence



BAREMES 2020

Aménagement hydraulique Calavon - Sud Lubéron

TARIF N° 72 - EAU D'IRRIGATION AGRICOLE

Abonnement annuel

Classe des prises en m3/h	Redevance d'abonnement (en euros hors taxes)
7,5	157,68
15,0	256,75
30,0	454,85
50,0	718,89
75,0	1049,11
100,0	1379,32

REDEVANCE DE CONSOMMATION SANS POMPAGE

PRIX DU METRE CUBE en euros hors taxe SANS POMPAGE	0,10662
--	---------

REDEVANCE DE CONSOMMATION AVEC POMPAGE

Station de pompage	Hauteur de refoulement en mètres	Prix du mètre cube
CASTELLANE	94	0,15162
GARGAS	398	0,29715
LA BONDE	80	0,14492
LACOSTE	318	0,25885
LAURIS	173	0,18944
LE PAVILLON	234	0,21864
LES IMBERTS	178	0,19183
NAGEBOUT TR1	140	0,17364
NAGEBOUT TR2	140	0,17364
ROBION	119	0,16359
RUSTREL	140	0,17364
SAINT MARTIN EST	147	0,17699
SAINT MARTIN OUEST	201	0,20284
SAUTADOU	246	0,22438

**Pour les particuliers** qui ont un terrain de 1 000 m<sup>2</sup>

part fixe = 295 € TTC

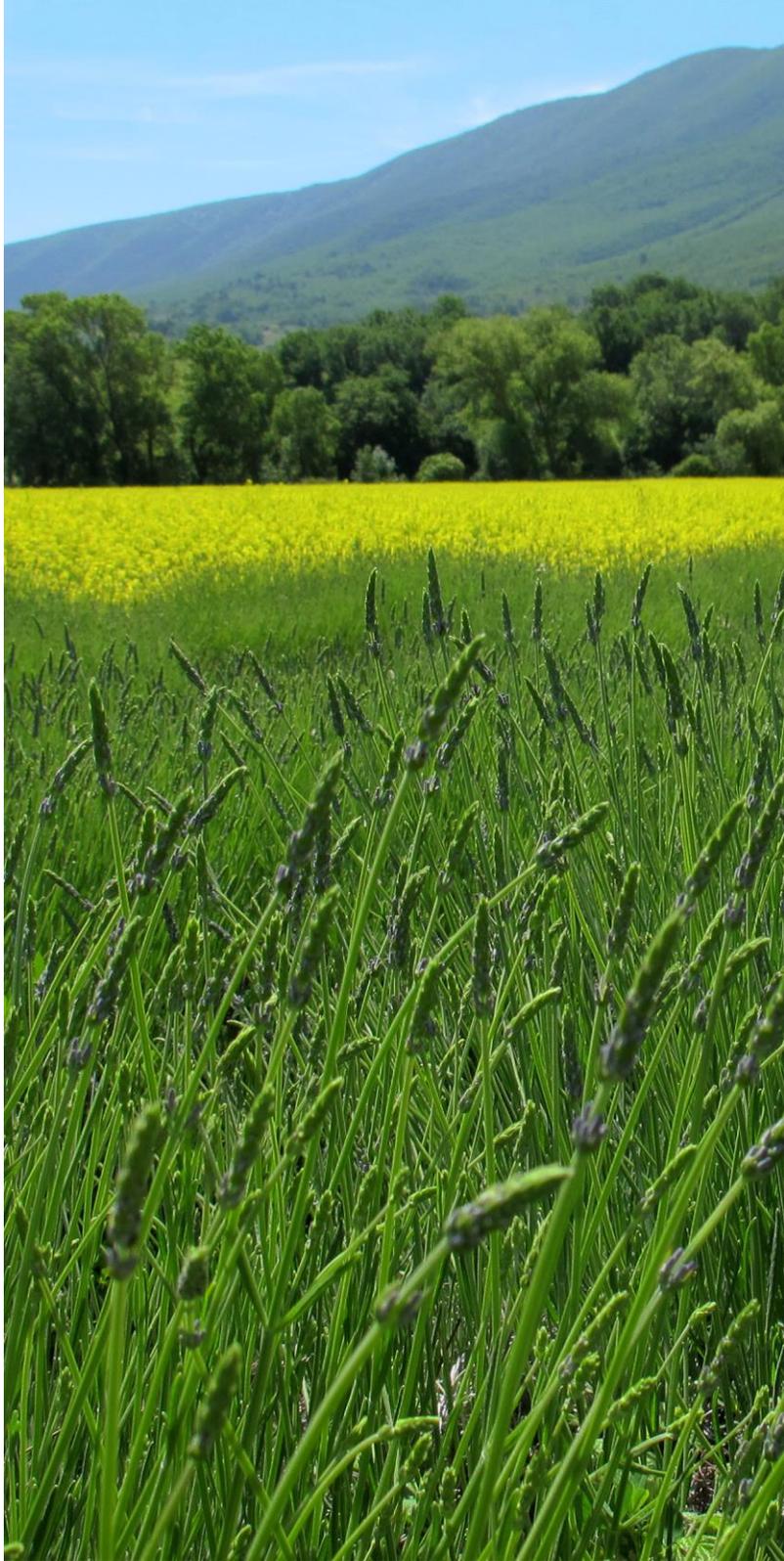
part variable de 0.44 € TTC /m<sup>3</sup> d'eau consommé, soit 0.44\*200 = 88 € TTC

→ **soit un total de 383 € TTC**

→ **pour une parcelle de 1 000 m<sup>2</sup> avec 200 m<sup>3</sup> de consommation.**

**Pour les agriculteurs** souhaitant arroser 1 ha de vigne (consommation de 600 m<sup>3</sup> par an = 60 mm) :  
part fixe à = 158 €/ha HT  
part variable de 0.22 € HT /m<sup>3</sup> d'eau consommé : 0.22 x 600 = 132 € HT  
→ **soit un total de 290 € HT/ha**





# LIEN AVEC HPR

chambre-agriculture84.fr

**#agriculture84**



CHANGEMENT  
CLIMATIQUE



IRRIGATION



VITI



CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
VAUCLUSE